



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2024**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la Mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf Yves RAMOS, excusé.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

✓ M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :

Les achats :

- ⇒ d'une tondeuse chez ROCHA, pour un montant de 1 400 € HT ;
- ⇒ d'un columbarium de 12 cases, pour le nouveau cimetière de Wez, installé par HAUTEM, pour un montant de 5 996,54 € HT ;
- ⇒ d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat chez JVS, pour un montant de 1 549 € HT ;
- ⇒ d'arbustes et d'arbres, dans le cadre « des chemins du vivant », aux pépinières DEFONTAINE, pour un montant de 1 728,07 € HT, avec une subvention de 80 % allouée par la Région.

Les travaux de voiries réalisées par la société CTP :

- ⇒ 4 entrées charretières, pour un montant de 6 824 € HT ;
- ⇒ une bicouche au Chemin de Prunay, pour un montant de 1 940,50 € HT ;
- ⇒ une bicouche pour la Rue du Lavoir, pour un montant de 3 195 € HT ;
- ⇒ des réparations autour du rond-point à Wez, pour un montant de 4 913,69 € HT ;
- ⇒ La réfection du trottoir devant l'ancien terrain de basket, Rue de Reims, pour un montant de 19 431,42 € HT.

Ordre du jour :

1. Subventions :

Mme Karine HUART présente à l'assemblée les demandes de subvention déposées par 3 associations et discutées à la commission « Créer du lien/Vie locale ».

Après étude des 2 premières demandes, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré d'allouer, au titre de l'année 2024 :

- ⇒ une subvention de 100 € à l'association « Longue en vie en Champagne » qui prend en charge l'animation des personnes âgées à l'EHPAD de Verzenay. Son but est d'organiser et favoriser tout ce qui peut concourir au bien-être des résidents.
- ⇒ une subvention de 300 € à l'association « Aide à Domicile en Milieu Rural » qui intervient auprès des personnes âgées à hauteur de 85 % de leur activité, auprès des personnes handicapées ainsi que pour des services à la personne. Pour notre commune, elle est intervenue 1266 heures en 2022 (il n'y avait pas eu de demande en 2023).

Après étude de la troisième et dernière demande, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, moins le vote de Mme Eden LEICHTENAUER présidente de cette association, et après en avoir délibéré d'allouer, au titre de l'année 2024 :

- ⇒ une subvention de 3 000 € à l'association YOOP. Cette association fait face à des défis importants liés à l'augmentation constante des coûts de fonctionnement. Elle œuvre activement à l'organisation d'accueils les mercredis et les vacances scolaires. En 2022/2023 : 51 enfants de la commune ont été accueillis (26 % de l'effectif total) pour un total de 8793 heures de présence.

2. Tarif des concessions cimetières :

Suite à l'exposé fait par M. le Maire sur l'achat d'un nouveau columbarium et les tarifs des concessions de cimetière, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, de fixer les nouveaux tarifs municipaux de la façon suivante à compter de ce jour :

Concession 2 places 2 m ² pour 50 ans	200 €
Concession 4 places 4 m ² pour 50 ans	400 €
Emplacement pour caverne 1 m ² pour 50 ans	150 €
Case columbarium pour 30 ans	500 €
Case columbarium pour 50 ans	700 €

3. Vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) définitifs 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ; vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2023 du budget principal ; vu le Compte Financier Unique 2023 du budget principal ; considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres (M. le Maire ne prenant pas part au vote), approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget principal et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Taux de fiscalité 2024 :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux de Taxes foncières sur les propriétés bâties (36,93) et de Taxes foncières sur les propriétés non bâties (13,80).

Quant au taux de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le passer à 12,54.

M. le Maire informe le Conseil que les valeurs locatives, qui servent de base d'imposition, seront relevées de 3,86 % par décision de l'État.

Il tient aussi à signaler l'augmentation sensible de la taxe sur les pylônes électriques, source de revenus importants pour la commune, qui passe de 195 800 € en 2023 à 215 052 € en 2024 (+ 9,8 %).

5. Vote des Budgets Uniques 2024 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, de voter le budget unique Commune (budget principal) ainsi que le budget du commerce multiservices qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

⇒ **M57 – Budget Unique 2024 :**

BUDGET UNIQUE 2024- M57				
Produit des services	50 000,00 €	R E C E T T E S	FCTVA	10 000,00 €
Impôts, pylônes et AC	740 000,00 €		Virement de la section de fonctionnement	1 527 645,00 €
Dotations de l'État	80 000,00 €		Remboursement emprunt théorique	53 400,00 €
Locations immeubles	11 000,00 €		Subventions gymnase et autres	250 000,00 €
			Vente BB3	750 000,00 €
Remboursement intérêts théoriques	6 000,00 €		Report 2023+RAR	100 623,00 €
TOTAL	887 000,00 €		Emprunt banque des territoires	750 000,00 €
Report 2023	1 472 845,00 €		TOTAL	3 441 668,00 €
	2 359 845,00 €			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		D E P E N S E S	Emprunt	25 000,00 €
Charges générales/exceptionnelles	260 000,00 €		Déficit 2023	78 623,00 €
Personnel	250 000,00 €		Aménagements terrains communaux	200 000,00 €
Charges financières	1 600,00 €		Bâtiments communaux	100 000,00 €
GIR	228 600,00 €		Voiries/signalisation	95 000,00 €
Autres charges	70 000,00 €		Matériel	75 000,00 €
TOTAL	810 200,00 €		Gymnase	2 508 045,00 €
Virement à la section investissement	1 549 645,00 €		Illuminations	10 000,00 €
total	2 359 845,00 €		Église de Courmelois	50 000,00 €
			Biodiversité	35 000,00 €
		Acquisition de biens	250 000,00 €	
		Cimetière	15 000,00 €	
		TOTAL	3 441 668,00 €	

⇒ **Commerce multiservices – Budget 2024 :**

COMMERCE MULTISERVICES - BUDGET 2024	
Loyers	5 760 €
Report 2023	6 315 €
	12 075 €
FONCTIONNEMENT	
Charges générales	11 075 €
Provision pour créances	1 000 €
	12 075 €

6. Convention de fourrière animale avec le refuge « Les amis des bêtes » :

Jusqu'à présent, notre commune versait 140 €/an au refuge « Les amis de bêtes » (route de Dormans à Ormes). Un changement de conseil d'administration de cette association fait que cette année le refuge souhaite signer une convention annuelle de fourrière animale en demandant 70 centimes par habitant, ce qui représente pour Val-de-Vesle la somme de 683,20 €. Cette augmentation nous paraît non justifiée et le Conseil municipal décide de ne pas donner suite.

M. Jérémy RICHY, pompier volontaire de Val-de-Vesle, précise que les pompiers peuvent maintenant se charger des animaux errants.

7. Divers :

- ⇒ Le Crédit Mutuel Aménagement Foncier souhaite réunir le comité de pilotage du futur lotissement pour faire un point. Une visio-conférence sera organisée le mardi 2 avril à 8h30.
- ⇒ M. le Maire rappelle que les Élections Européennes se dérouleront le dimanche 9 juin. Le tableau des assesseurs est complété.
- ⇒ M. le Maire et Mme Isabelle PERRIN ont participé à une réunion organisée par Reims Mobilité pour les futurs arrêts de la prochaine ligne express qui desservira notre commune pour se rendre à Reims. A priori, il y aura 2 arrêts : un devant la mairie et un à Courmelois. Cela reste à confirmer par le Grand Reims.
- ⇒ M. le Maire fait le bilan du recensement qui a eu lieu en début d'année. 437 logements ont été recensés soit 1027 bulletins individuels. Cela correspond à 97,3 % de réponses (12 logements n'ont pas répondu).
- ⇒ Des travaux de renouvellement des rails et des passages à niveaux entre St Hilaire au Temple et Val-de-Vesle seront réalisés entre le 19 août et le 2 décembre 2024. Ces travaux seront réalisés de nuit et concerneront nos 3 passages à niveaux.

La séance s'est levée à 21h10